



Déclaration liminaire GT règles de gestion

Montreuil, le 8 décembre 2015,

Lors du dernier GT du 6 novembre 2015 le SNAD-CGT avait fait des propositions sur différents points de l'ordre du jour, propositions plus ou moins acceptées par l'ensemble des participants au GT. Repartis de cette réunion avec un sentiment positif concernant le dialogue social, quelle fut notre surprise en recevant les documents de travail pour ce GT.

Nous rappelons que suite au débat, le SNAD pensait avoir trouvé un terrain d'entente avec l'administration concernant les règles de gestion du RP mutation. N'ayant pas trouvé trace de nos propositions dans les documents préparatoires nous vous rappelons notre position de départ :

- 1 point par mois de résidence, le tout plafonné à 60 points.
- 6 points par année d'ancienneté DGDDI.
- 6 points par année d'ancienneté dans la catégorie.

Vous n'avez de cesse de rechercher l'équilibre, nous vous le proposons.

Nous avons également proposé des discussions sur les règles complémentaires de mutation et en particulier la problématique du rapprochement familial (y compris le RC) que nous aurions aimé voir apparaître dans les fiches de travail.

Encore une fois, nous demandons la suppression pure et simple du dispositif actuel concernant les mutations de DOM à DOM, de même nous demandons l'application du principe d'affectation sur une résidence dans tous les DOM.

Nous espérons que lors de cette réunion nous débattons enfin de la proposition de la DG d'attribuer des points « spécialité » aux collègues aériens navigants, tout en sachant qu'en l'état actuel du « non- débat » nous sommes opposés à cette bonification qui va créer des inégalités entre nos collègues spécialistes.

Concernant les règles de gestion des Inspecteurs Régionaux, la CGT considère la bonification envisagée pour les chefs de service comme injuste et comme une double récompense. Nous demandons que cette mesure soit retirée.

Concernant la priorité de mutation de nos collègues marins, plutôt que de travailler dans le rafistolage, pourquoi ne pas vous pencher sur une politique plus réfléchie en attribuant des emplois de référence liés à leur qualification.

Le SNAD exige une transparence totale concernant la constitution du tableau de mutation de la DNRED (CAP locale et CAP centrale).

Les représentants du SNAD-CGT